

COMPTÉ RENDU DE SEANCE
Du
Mardi 14 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatorze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BIRON, légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la loi, sur la convocation régulière adressée par le Maire, par courriel, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales. La séance est présidée par le Maire, Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY.

Date de la convocation : 2 septembre 2021.

Étaient Présents : Messieurs et Mesdames Fabrice ARMENGOL, Jean ARROZES, Pierre COUTURE, Maud FERREIRA, Véronique IRLÉS, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, Laurent TAPIN, Jean-François TREDJEU.

Excusés : Messieurs Danielle BEZIADE, Nicolas LABORDE, Jérôme NEGRE, Jérôme LAHITETTE-LARROQUE.

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum étant atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance : Madame Véronique IRLÉS.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la précédente séance (5 Juillet 2021) joint à la convocation.

Document approuvé à l'unanimité.

Il demande que soit rajouté à l'ordre du jour la proposition d'adhésion au groupement de commandes de la CCLO (Avenant). Demande arrivée le lendemain de la convocation.

Proposition acceptée

Examen de l'ordre du jour :

1 - Décision budgétaire modificative N° 1 (Annule et remplace) :

A la demande de la trésorière, des mouvements de crédits sont nécessaires pour prendre en charge les écritures budgétaires d'ordres inscrites sur le budget primitif. Les écritures saisies sur le logiciel de la Mairie ne sont pas exploitables par celui de la trésorerie.

Ces écritures portent sur la cession du terrain situé sur la commune de Castetner.

Il convient donc de régulariser comme suit :

Section Investissement			
Dépenses - Article	Montant	Recettes - Article	Montant
		024- Produit des cessions d'immobilisations	1 000,00
		192 - (040) Plus-Value de la cession	- 913,10
		2118 (040) : sortie de l'actif du bien	- 86,90
TOTAL		TOTAL	0
Section Fonctionnement			
Dépenses - Article		Recettes - Article	
675 (042) - Valeur comptable du bien cédé	- 86,90	7788 - Produits exceptionn. Divers	1 000,00
6761 (042) - Diff sur réalisations (positive)	- 913,10		
TOTAL	- 1000,00	TOTAL	- 1 000,00

2 - Décision budgétaire modificative N° 2 :

Des mouvements de crédits sont nécessaires pour régulariser des crédits sur les deux sections, compte tenu des dernières décisions et des prises en charge par la trésorerie :

Section Investissement			
Dépenses - Article	Montant	Recettes - Article	Montant
202 – 046 Acquisition /Aménagement terrains	- 3 336,00	021 : Virement de la section de fonctionnement	3 058,00
202 – 053 – Document d’urbanisme (Etude bourg)	3 336,00		
202 – 060 : Elaboration SDECI	3 058,00		
2183-051 : Mobilier et matériel de bureau	- 17 000,00		
2188-057 : Autres immobilisation	2 046,00		
2313-050 : Construction	- 2 046,00		
2313-051 : Construction	17 000,00		
TOTAL	3 058,00	TOTAL	3 058,00
Section Fonctionnement			
Dépenses – Article		Recettes – Article	
023 : Virement à la section de fonctionnement	3 058,00		
60613 : Chauffage urbain	- 800,00		
6135 : Location nacelles	1 200,00		
615221 : Entretien bâtiments publics	- 1200,00		
6232 : Fêtes et cérémonies	- 478,00		
65548 : Contributions organismes de regroupement	- 3 058,00		
6574 : Subventions	- 2 000,00		
739223 : FPIC	3 278,00		
TOTAL	0	TOTAL	0

3 – Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d’habitation sont exonérées de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les communes ont la possibilité selon les conditions prévues à l’article 1639 A bis du CGI et pour la part qui leur revient, de réduire l’exonération à 40 % à 90 % de la base imposable.

A l’unanimité les membres de l’assemblée **ont décidé de** ne pas recourir à l’article cité ci-dessus, et de maintenir l’exonération des deux années.

4 – Eclairage de la salle des sports – choix de l’entreprise :

Les travaux portent sur :

- la dépose et traitement des tubes d’éclairage Fluo existants
- la fourniture et pose des tubes Led
- adaptation /réglage de la nouvelle installation.

Après lecture du résultat de la consultation, et examen technique des trois offres reçues, l’assemblée valide la proposition de la société EIFFAGE dont le montant s’élève à 6 280,50 € HT.

Il est précisé que ces travaux d'améliorations énergétiques sont éligibles aux certificats d'économies d'Énergie pour un montant estimé à 701 € HT, via le Syndicat d'Énergie des P.A.

5 – Avis sur la modification du périmètre du site Natura 2000 :

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site, et notamment pour intégrer des territoires de chasse de la colonie de chauve-souris d'importance régionale qui fréquente le château de Baure à Sainte-Suzanne. La commune de Biron étant concernée par de nouveau périmètre, le conseil municipal a émis un avis favorable sur cette évolution.

6 – Vote des subventions 2021 :

La répartition de l'enveloppe budgétaire d'un montant de 8000 € votée au budget primitif est répartie selon le tableau ci-dessous. Elle tient compte du contexte sanitaire exceptionnel qui a modifié l'activité, le fonctionnement de certaines associations.

Association	Montant	Association	Montant
Associations Bironnaises			
Etoile Sportive Pyrénéenne	1760,00	Tennis de Table Bironnais	560,00
Le Cochonnet Bironnais	800,00	Les copains de Titine	200,00
Soleil d'Automne	640,00		
Associations à caractère social, caritatif et humanitaire			
A Case	100,00	ALLIANCE 64	100,00
ADMR	100,00	Assoc. Lutte contre le CANCER	30,00
Lo Caleï	100,00	Secours populaire	30,00
AFM (P.A.)	30,00	Croix Rouge Française	30,00
AFSEP (Sclérose)	30,00	Vivre Ensemble	100,00
Les restos du Coeur	100,00	Aide aux Loisirs des Handicapés	500,00
Association culturelle d'intérêt général ou autre			
Centre Socio Culturel	200,00	Prévention routière	50,00
ADELFA 64	100,00	Mémoire du Canton de Lagor	150,00
<i>Divers</i>	<i>2190,00</i>	Comice Agricole Lagor	100,00
TOTAL	6150,00	TOTAL	1850,00

7 – Fonds de concours de la CCLO :

L'assemblée accepte l'aide financière de 10 909 € au titre du fonds de concours accordé par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez lors du conseil communautaire du 28 juin 2021 dans le cadre de l'aménagement et équipement des salles municipales attenantes à la salle des sports.

8 – Avenant au contrat de travail de l'agent contractuel :

Pour tenir compte de la réglementation, il est nécessaire de modifier le contrat de travail en précisant notamment qu'il est nécessaire de revaloriser la rémunération de cet emploi. L'assemblée décide que cet emploi soit doté d'une rémunération afférente à l'indice brut 355 (au 1^{er} avril 2021) à compter du 1^{er} octobre 2021. Un avenant au contrat de travail formalisera cette décision.

10 - Groupement de commandes CCLO :

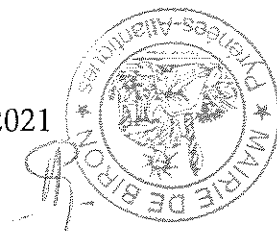
L'assemblée décide de ne pas prendre part aux deux nouvelles consultations proposées par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, entrant dans le champ d'application du groupement de commande, formalisées au travers des accords-cadres à bons de commande, par avenant, d'une durée de 4 ans :

- Fourniture d'équipements de protection individuelle :
Accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans : vêtements de travail et vêtements haute visibilité
- Fournitures diverses de magasin (comprenant 5 lots)

11 – Questions diverses – Tour de table des commissions :

- **Associations** : Rencontre des acteurs de la vie associative : jeudi 2 septembre
- **Nettoyons la nature** : Opération financée par E. Leclerc, fixée au Samedi 2 octobre
- **Lacs des Barthes** : Intervention des élèves de seconde année de BTS du lycée Jean ERRECART de Saint-Palais dans le cadre d'un projet faunistique et floristique.
- **Arrêt bus Mairie** : Rencontre des partenaires pour l'installation, l'aménagement de l'arrêt de bus mardi 21 septembre.
- **Sécurité routière** : limitation à 30 km/heure des voies Crampot, La Saligue, lotissement Bacqué.
- **Eclairage du stade** : Validation de l'installation par le CRTIS vendredi 20 août.
- **Téléthon** : mise à disposition de l'église pour l'organisation d'un concert Samedi 27 Novembre.
- **Climatisation Mairie** : le matériel étant en rupture de stock, l'installation est différée.
- **City stade** : incivilités récurrentes. Mise en place de nouveaux panneaux de signalisation à venir.
- **Voirie** : réfection des trottoirs du lotissement de la plaine fin septembre.
- **Fibre Optique** : Installation d'un sous-répartiteur route de Brassalay. Commercialisation 2023
- **Défibrillateur** : Remplacement du défibrillateur du complexe sportif.
- **Personnel** : réflexion avec le concours du Centre de Gestion sur les modalités de recrutement du nouvel agent suite au départ en retraite de l'agent technique titulaire. Rencontre du 6 septembre.

A Biron, le 24 Septembre 2021
Le Maire,



Benoît POURTAU-MONDOUTEY